

Date : 2021-12-07	Discipline : Électricité
Projet : École Felix Leclerc - Lot #10 - Installation d'une trappe à graisse, remplacement aménagement intérieur, remplacement de l'électricité, rénovation cuisine et mobiliers intégrés	N° projet : GRA-00260252-A0 (MGYG)
Propriétaire : Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	

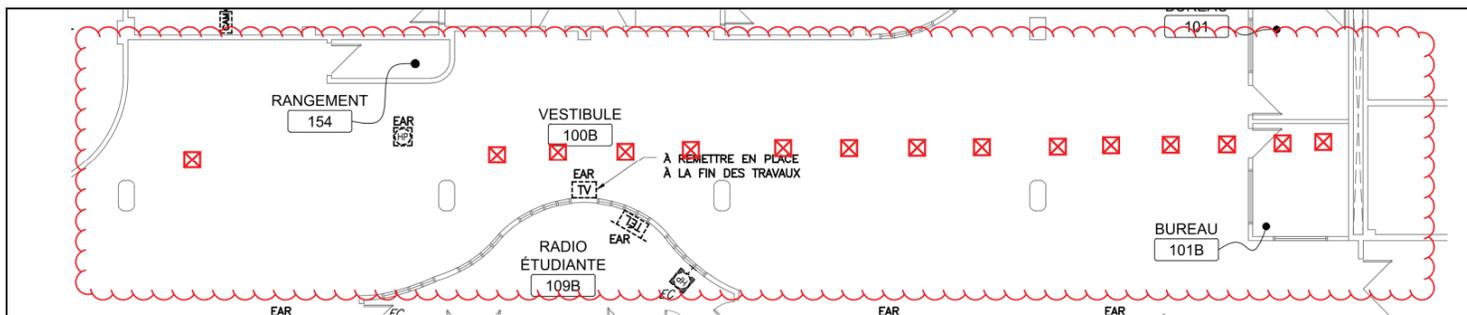
Cet addenda est constitué de 4 pages.

Cet addenda fait partie intégrante du document de soumission et le modifie de la façon suivante :

1. PLAN E-10 - Trappes d'accès

- Tel que montré au plan d'architecture A-105, fournir 15 trappes d'accès avec les spécifications suivantes :
 - Les trappes d'accès doivent être installées selon les exigences de la section touchant la construction des murs ou des plafonds ou suivant les conditions existantes dans le bâtiment existant;
 - Les dimensions des trappes sont de 600 mm x 600 mm;
 - Les trappes d'accès doivent être montées d'affleurement;
 - Les trappes d'accès seront fabriquées en acier inoxydable;
 - Elles doivent s'ouvrir de 180 degrés et avoir des angles arrondis et être munies de charnières dissimulées;
 - Elles doivent aussi être munies de verrous à tournevis et de ferrures d'ancrage. L'acier doit avoir une couche d'apprêt et les trappes doivent provenir d'un fabricant reconnu;
 - Les trappes d'accès donnant sur des cloisons ignifuges doivent porter le sceau ULC et avoir une résistance au feu de 2 heures;
 - Les trappes doivent être du niveau de qualité telles que fabriquées par Can-Aqua, Acudor ou Airbec inc. ou autre manufacturier équivalent approuvé par le professionnel;
 - L'entrepreneur doit coordonner tous les endroits où des trappes d'accès sont requises;
 - L'emplacement exact des trappes doit être déterminé avec l'architecte et l'ingénieur sur les lieux;
 - Les trappes d'accès doivent être peintes suivant les directives de l'architecte.

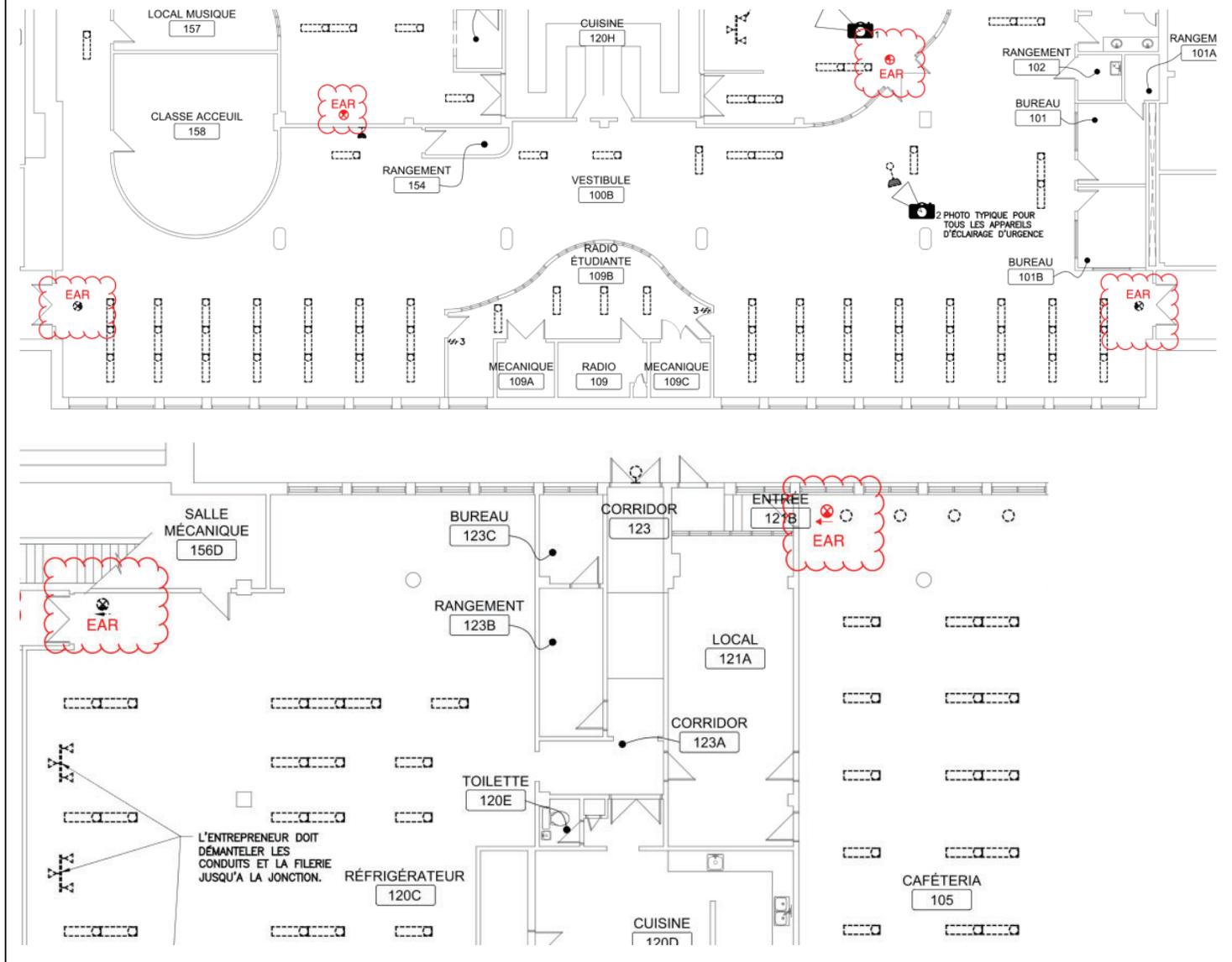
Ces trappes devront être positionnées en dessous des boîtes de jonction existantes qui seront recouvertes par la retombée. Les trappes d'accès qui ne serviront pas à accéder aux boîtes de jonction seront disposées de manière équidistante une de l'autre. Voir croquis ci-joint.



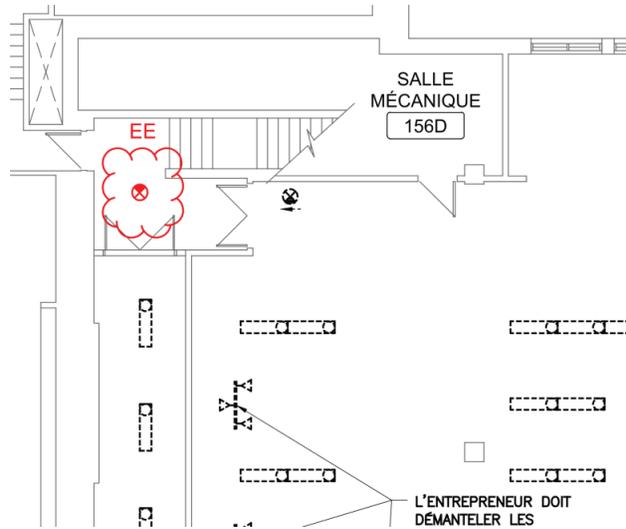
2. PLANS E-05, E-06 - Indicateurs de sortie

- Contrairement à ce qui est indiqué aux plans E-05 et E-06, certains indicateurs de sortie sont à conserver et à remettre en place après les travaux. Il s'agit de ceux avec la mention EAR. Voir les extraits de croquis attachés à cet addenda.

SOUS-SOL



- Procéder au démantèlement d'un indicateur de sortie additionnel montré au croquis ci-dessous.



3. PLAN E-10, E-11 - Relocalisation de services

- Prévoir la relocalisation de cinq services additionnels tels que bornes Wi-Fi ou caméra de surveillance suite à la mise en place du nouveau plafond suspendu.

Pièces jointes : Aucune

Préparé par : Sébastien Gaudreau, ing.
N° OIQ : 124274

2021-12-07



Signature du représentant autorisé d'EXP

2021-12-07
Date